

25/03/2024

NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DES BUDGETS PRIMITIFS 2024

Conseil Municipal
du 12 avril 2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Ville de
Wissembourg

Auteur de la note : service des finances de la ville de Wissembourg (M. WITWICKI)
Note disponible sur simple demande adressée au service des finances
Sources : Budgets 2023 (budget principal et budgets annexes)

Sommaire

BUDGET VILLE	3
I. CADRE GENERAL DU BUDGET	3
II. SECTION DE FONCTIONNEMENT	4
III. FISCALITE	8
IV. CHARGES DE PERSONNEL	9
V. L'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL	10
VI. SECTION D'INVESTISSEMENT	10
VII. CREDITS D'INVESTISSEMENT PLURI-ANNUELS	12
VIII. ENDETTEMENT	12
1. Evolution rétrospective de la dette de la ville	12
2. Structure de la dette et répartition par prêteur au 01/01/2024.....	13
a. Structure de la dette au 01/01/2024.....	13
b. Répartition de la dette par prêteurs au 01/01/2024.....	14
3. Eléments prospectifs au niveau de la dette de la ville	15
4. Capacité de désendettement	15
IX. BUDGETS CONSOLIDES.....	16
BUDGET EAU.....	16
I. SECTION D'EXPLOITATION.....	16
II. SECTION D'INVESTISSEMENT	17
III. AUTOFINANCEMENT	18
IV. ENDETTEMENT	18
BUDGET LA NEF – GESTION DES SPECTACLES	19
I. SECTION DE FONCTIONNEMENT	19
II. SECTION D'INVESTISSEMENT	20
BUDGET LOTISSEMENT GUMBERLE	21
I. SECTION DE FONCTIONNEMENT	21
II. SECTION D'INVESTISSEMENT	21
III. ENDETTEMENT	22
BUDGET LOTISSEMENT DES QUATRE VENTS.....	22
I. SECTION DE FONCTIONNEMENT	22
II. SECTION D'INVESTISSEMENT	22
III. ENDETTEMENT	23
BUDGET QUARTIER STEINBAECHEL	23
I. SECTION DE FONCTIONNEMENT	23
II. SECTION D'INVESTISSEMENT	23
III. ENDETTEMENT	24

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du CGCT en précisant qu'une note de présentation synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune et présente donc les principales informations synthétiques et évolutives des budgets primitifs 2024 du budget principal de la commune et de ces budgets annexes.

Cette note complète la synthèse des budgets 2024 adressée à chaque membre du Conseil Municipal.

BUDGET VILLE

I. CADRE GENERAL DU BUDGET

Dans un contexte financier marqué par une inflation qui se poursuit et qui impactera l'économie et nos budgets probablement sur plusieurs exercices encore, ce budget primitif 2024 veille à la préservation de la qualité du service public local rendue, au maintien d'un niveau d'investissement soutenu et à sa conformité à la nouvelle nomenclature M57.

Il faut également préciser que le niveau des dépenses d'énergie reste très élevé en 2024 malgré les efforts réalisés par la commune (coupure de l'éclairage public la nuit dans certains secteurs de la ville, maintien d'une température minimale dans les bâtiments publics...)

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, unicité, équilibre et sincérité. Le budget primitif constitue l'acte fondamental du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril 2024 et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, en qualité d'ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites à ce budget.

Pour continuer à être les piliers de la République, les communes de par leur proximité avec les citoyens ont besoin de disposer de moyens leur permettant d'exercer au mieux leurs missions.

Dans ce contexte marqué par des conflits grandissants, un discours de clarté et de transparence vis-à-vis des citoyens est plus que jamais nécessaire. Cela nécessite des adaptations, des efforts de rationalisation et de modernisation de l'action publique locale. Ces efforts se poursuivent aujourd'hui pour garantir une maîtrise des équilibres budgétaires et pour développer au mieux la ville en concertation étroite avec ses citoyens.

Le débat d'orientation budgétaire du 15 mars dernier a posé les bases à partir desquelles nous proposons de construire avec quelques modifications les budgets primitifs pour l'exercice 2024 de notre collectivité.

Il est rappelé que les budgets primitifs 2024 sont présentés avec la reprise des résultats de l'exercice précédent et respectent la nouvelle nomenclature M57.

II. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Voici un tableau synthétique retraçant la structure des dépenses et recettes de fonctionnement de l'exercice 2024 :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes (A)	3 233 000.00 €	Excédent antérieur reporté	679 535.98 €
Dépenses de personnel	5 140 000.00 €	Recettes des services (D)	815 000.00 €
Autres dépenses de gestion courante (B)	1 802 000.00 €	Impôts et taxes	7 555 000.00 €
Dépenses financières (Intérêts)	230 000.00 €	Dotations et participations (E)	3 080 000.00 €
Dépenses spécifiques (C)	10 000.00 €	Autres recettes de gestion courante (F)	300 464.02 €
Dotations aux provisions	4 000.00 €	Recettes spécifiques (G)	10 000.00 €
Autres dépenses	241 000.00 €	Autres recettes	40 000.00 €
Total dépenses réelles	10 660 000.00 €	Total recettes réelles	12 480 000.00 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)(1)	800 000.00 €	Produits (écritures d'ordre entre sections) (2)	120 000.00 €
Virement à la section d'investissement	1 140 000.00 €		

TOTAL 12 600 000.00 €

TOTAL 12 600 000.00 €

(A) Entretien voirie + bâtiments,électricité,eau,fioul,gaz,fournitures scolaires,fêtes et cérémonies...

(B) Participations et subventions

(C) Titres annulés sur exercices antérieurs

(D) Vente de bois, recettes école musique + piscine

...

(E) DGF + compensations de l'Etat au niveau de la fiscalité

(F) Locations d'immeubles + remboursement des charges

(G) Mandats annulés sur exercices antérieurs

(1) Dotations aux amortissements

(2) Travaux en régie et quote-part des subventions d'investissement virées au compte de résultat

Les dépenses réelles prévisionnelles de fonctionnement s'élèvent au total à 10 660 000 €.
Par rapport aux dépenses budgétisées en 2023, ces dépenses prévisionnelles 2024 sont globalement en hausse de 500 000 € (+ 4,92 %).
Ces augmentations sont à relativiser car elles tiennent compte d'un taux d'inflation prévisionnel de 2,5 % pour 2024.

Cette hausse, par rapport aux montants budgétisés en 2023, s'explique principalement par une hausse prévisionnelle de 190 000 € des dépenses courantes, une hausse prévisionnelle de 190 000 € des dépenses de personnel, une hausse prévisionnelle de 95 000 € des autres dépenses de gestion courante, une légère hausse prévisionnelle de 8 000 € des dépenses financières, une hausse prévisionnelle de 10 000 € des atténuations de produits, une hausse prévisionnelle de 8 000 € des dépenses spécifiques conjuguée à une baisse prévisionnelle de 1 000 € des dotations aux provisions.

→ **La hausse prévisionnelle des dépenses courantes 2024 de 190 000 € s'explique notamment par les principales variations suivantes :**

Eau	+ 12 000 €	Augmentation des tarifs de l'eau pour 2024
Energie – Electricité/gaz	+ 20 000 €	Ajustement par rapport aux réalisations 2023
Fournitures de petit équipement	+ 10 000 €	Notamment lié à l'achat de gobelets écocup pour les festivités
Achat autres fournitures	- 12 000 €	Ajustement par rapport aux réalisations 2023
Contrats de prestations de services	+ 30 000 €	Notamment lié au diagnostic réalisé sur les risques psychologiques pour 27 000 € (solde)
Location de matériel	- 23 000 €	Notamment lié à une diminution du coût de location du tracteur

Entretien de terrains	+ 14 000 €	Réajustement suite à l'augmentation du coût externalisé de l'entretien
Entretien bâtiment	+ 13 000 €	Réparations importantes au niveau du gymnase du lycée (fenêtres + portes) et de l'abbatiale (cloche)
Entretien voirie	+ 10 000 €	Notamment lié à un repérage éventuel d'amiante sur les enrobés
Entretien entre biens mobiliers	+ 23 000 €	Notamment lié à des réparations importantes au niveau des aires de jeux suite à des rapports de contrôle
Assurances	+ 17 000 €	Augmentation du coût de l'assurance responsabilité civile
Frais d'études	+ 10 000 €	Pré-étude/Diagnostic santé du territoire
Frais d'actes et de contentieux	- 10 000 €	Internalisation de certaines prestations liées aux contentieux de la commune
Fêtes et cérémonies	+ 45 000 €	Notamment lié aux festivités de NOËL (+ 10 000 €), de la Pentecôte (+ 17 000 €), de l'outre-festival (+ 9 000 €), de la fête nationale (+ 2 000 €)
Frais de transport de biens	- 14 000 €	Lié notamment à la baisse des dépenses de débardage (forêt)
Frais de nettoyage de locaux	+ 10 000 €	Poursuite de l'externalisation de certaines prestations de nettoyage + renfort suite à des absences de personnel
Remboursement frais à des Tiers	+ 7 000 €	Notamment lié au coût des sorties piscine pour les écoles
Taxes foncières	+ 4 000 €	Augmentation liée à la revalorisation forfaitaire des bases 2024 (+ 3,9 %)
Frais d'affranchissement	+ 5 000 €	Ajustement par rapport aux réalisations 2023
Transports collectifs	+ 9 000 €	Augmentation des coûts de la navette scolaire et des sorties scolaires

→ **La hausse prévisionnelle des autres charges de gestion courante 2024 de 95 000 € s'explique notamment par les principales variations suivantes :**

Subvention de fonctionnement - Etablissement à caractère administratif	- 10 000 €	Minoration de la subvention versée au budget annexe de LA NEF
Participation aux organismes de regroupement	+ 29 000 €	Augmentation de la participation au SIVOM de 3 000 €, augmentation de la participation au groupement transfrontalier de 36 000 €, augmentation de la participation au Parc Régional des Vosges du Nord de 26 000 € et baisse de la subvention au SIVU forestier de 36 000 €
Subvention équilibre budget annexe	- 36 000 €	Solde de la subvention d'équilibre à verser au budget annexe Lotissement GUMBERLE
Participation SDIS	+ 3 000 €	Notification 2024

Subvention de fonctionnement - personne de droit privé	+ 105 700 €	Rajout d'une subvention de 95 000 €* pour l'association MOBILEX dans le cadre de la conventions TIMS, d'une subvention pour l'association "Art & Co" de 6 000 €, subvention pour la société des Courses 2 700 € et augmentation de la subvention pour les sorties scolaires (+ 2 000 €)
Indemnités de fonction des élus	+ 3 000 €	Ajustement suite à l'augmentation du point d'indice 2023 (base de calcul des indemnités des élus)

*Une subvention de fonctionnement équivalente sera encaissée par la commune sur l'année 2024 dans le cadre de la convention TIMS

Petite remarque

Suite au passage à la nomenclature M57 depuis le 01/01/2024, certains articles budgétaires ont été transférés du chapitre 67 « Dépenses exceptionnelles » au chapitre 65 « Participations et subventions ».

→ **La légère hausse prévisionnelle des dépenses financières 2024 de 8 000 € s'explique notamment par les principales variations suivantes :**

Intérêts de la dette	- 9 000 €	Lié notamment à la diminution de l'encours de la dette
Intérêts de la ligne de trésorerie	+ 12 000 €	Lié à l'augmentation des taux d'intérêts à court terme
Intérêts ICNE	+ 4 000 €	Rattachement des intérêts courus non échus à l'exercice 2024
Autres dépenses financières	+ 1 000 €	Frais de dossier prévisionnel suite au renouvellement en 2024 de la ligne de trésorerie et des emprunts à contracter fin 2024

→ **La hausse prévisionnelle des atténuations de produits 2024 de 10 000 € s'explique notamment par les principales variations suivantes :**

- Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales : + 12 000 € (montant estimatif de 220 000 € pour 2024 non notifié à ce jour)
- Autres dégrèvements des contributions directes : - 2 000 €

→ **La hausse prévisionnelle des dépenses spécifiques 2024 de 8 000 € concerne exclusivement des titres annulés sur les exercices antérieurs.**

→ **La légère baisse des dotations aux provisions 2024 de 1 000 € s'explique notamment par les principales variations suivantes :**

Dotation aux provisions pour risques	- 1 200 €	Provision concernant les impayés de l'indemnité d'occupation du bâtiment 5 Quai Anselmann
--------------------------------------	-----------	---

Dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	+ 200 €	Ajustement de la provision pour dépréciation des comptes de Tiers
---	---------	---

Quant aux recettes réelles prévisionnelles de fonctionnement sur l'exercice, elles s'élèvent à 11 800 464,02 € (hors excédent reporté) pour l'exercice 2024. Par rapport aux recettes budgétisées en 2023, ces recettes prévisionnelles 2024 sont en hausse de près de 226 000 € (+ 1,95 %).

En intégrant l'excédent antérieur reporté, les recettes réelles prévisionnelles de fonctionnement 2024 se montent à 12 480 000 €.

Cette hausse globale des recettes réelles prévisionnelles de fonctionnement sur l'exercice 2024, par rapport aux montants budgétisés en 2023, s'explique principalement par une hausse prévisionnelle des impôts et taxes de 175 000 €, une hausse prévisionnelle des dotations et participations de 170 000 €, une légère hausse prévisionnelle des autres recettes de gestion courante de 15 000 € conjuguée à une baisse prévisionnelle des produits des services et domaine de 60 000 €, une baisse prévisionnelle des remboursements liés au personnel de 45 000 €, une baisse prévisionnelle des recettes des produits financiers de 20 000 € et à une légère baisse des produits spécifiques de 9 000 €.

→ La hausse prévisionnelle des dotations et participations 2024 de 170 000 € s'explique notamment par les principales variations suivantes :

Dotation forfaitaire	- 7 000 €	Estimation de la variation prévisionnelle pour 2024 (non notifiée à ce jour)
Dotation de solidarité rurale	+ 27 000 €	Estimation de la variation prévisionnelle pour 2024 (non notifiée à ce jour)
Compensations fiscales	+ 48 000 €	Compensations fiscales notifiées pour 2024 par les services fiscaux
Dotation de recensement	- 15 000 €	Pas de recensement prévu en 2024
Autres participations de l'Etat	+ 130 000 €	Notamment lié au versement de la subvention liée au projet AMITIMS (+ 95 000 €), au versement de la subvention 2023 concernant la Maison France Services (+ 17 500 €) et la subvention de l'ARS liée au projet de diagnostic santé du territoire (+ 5 000 €)
Participation du Département	- 21 000 €	Pas de subvention attendue en 2024 concernant le soutien aux travaux forestiers
Dotation pour titres sécurisés	+ 8 000 €	Ajustement par rapport aux recettes encaissées en 2023

→ La légère hausse prévisionnelle 2024 des autres recettes de gestion courante de 15 000 € s'explique notamment par les principales variations suivantes :

Libéralités reçues	+ 4 000 €	Don école des Arts
Revenus des immeubles	+ 10 000 €	Ajustement des recettes de la location de la MDAS

- **La baisse prévisionnelle des produits des services et domaine de 60 000 € s'explique notamment par les principales variations suivantes :**

Vente de bois	- 55 000 €	Moins de recettes de ventes de bois (liées au programme forestier 2024)
Location chasse	+ 10 000 €	Suite aux attributions des lots de chasse 2024
Mise à disposition de personnel au GFP de rattachement	- 20 000 €	Pas de mise à disposition de l'architecte de la ville à la communauté des communes en 2024
Concessions cimetière	- 8 000 €	Minoration des recettes prévisionnelles en 2024
Produits des activités annexes	+ 16 000 €	Notamment liés aux recettes des gobelets écopup pour les festivités

- **La baisse prévisionnelle 2024 des remboursements liés au personnel de 45 000 € s'explique notamment par les principales variations suivantes :**

Poste de manager de commerce	- 20 000 €	Plus de remboursement prévisionnel concernant ce poste en 2024
Remboursements suite accidents de service	- 10 000 €	Moins de remboursements prévus en 2024
Remboursements CPAM	- 10 000 €	Moins de remboursements prévus en 2024 au niveau des indemnités journalières

- **La baisse prévisionnelle 2024 de 20 000 € des recettes liées aux produits financiers s'explique exclusivement par l'absence en 2024 d'une refacturation des intérêts de la ligne de trésorerie au budget annexe EAU.**
- **La légère baisse prévisionnelle 2024 de 9 000 € des produits spécifiques est liée à un réajustement par rapport aux réalisations 2023 des recettes concernant les annulations de mandats sur les exercices antérieurs.**

III. FISCALITE

Voici un tableau récapitulatif concernant l'évolution des bases et du produit fiscal lié aux 4 taxes (TFB, TFNB, TH, CFE) notifiées pour 2024 :

Libellés	Bases notifiées 2023	Bases notifiées 2024	Wissembourg Taux de référence 2024	Taux proposés 2024	Taux moyens communaux au niveau départemental 2023 pour mémoire	Taux moyens communaux au niveau national 2023 pour mémoire	Produit voté 2024
Taxe foncière (batie)	11 691 000 €	12 091 000 €	30.11%	30.11%	33.97%	39.42%	3 640 600 €
Taxe foncière (non batie)	171 500 €	168 500 €	73.62%	73.62%	66.68%	50.82%	124 050 €
Taxe d'habitation *	833 313 €	779 100 €	23.73%	23.73%	30.13%	24.45%	184 881 €

Cotisation foncière des entreprises	5 500 000 €	5 699 000 €	21.53%	21.53%	-	26.75%	1 226 995 €
							5 176 526 €

*Il est rappelé que la commune continue de percevoir des recettes liées à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants. **Le montant attendu pour 2024 s'élève à 184 881 €.**

Il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition de la commune de Wissembourg en 2024 et de les maintenir aux taux de référence notifiés 2024.

Dans le cadre de la réforme de la taxe d'habitation, il est également rappelé que la sous-compensation est neutralisée chaque année à compter de 2021 par application d'un coefficient correcteur au produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties qui avait résulté du maintien des taux à leur niveau de 2020 et à l'allocation compensatrice de la taxe foncière sur les propriétés bâties relative à la diminution de moitié des valeurs locatives des locaux industriels (Art. 29 de la loi de Finances 2021). **Le montant du versement notifié de ce coefficient correcteur se monte à 659 136 € pour l'exercice 2024.**

Une hausse prévisionnelle des recettes des impôts et taxes 2024 de 175 000 € est à prévoir sur l'exercice 2024. Voici les principales variations et explications :

Impôts directs locaux	+ 170 000 €	Impact financier de l'augmentation des bases suite à l'inflation et du montant du coefficient correcteur notifié pour 2024
Fraction de TVA *	+ 7 000 €	Notification 2024 du montant par les services fiscaux
Taxes sur les surfaces commerciales	+ 27 000 €	Notification 2024 du montant par les services fiscaux
Taxe sur la consommation finale d'électricité	+ 37 000 €	Ajustement par rapport aux réalisations 2023
Droits de place	+ 8 000 €	Réajustement par rapport aux réalisations 2023
Recettes taxes additionnelles sur les droits de mutation	- 72 000 €	Retour à des recettes prévisionnelles 2024 plus conformes à une année "standard"

*Il est rappelé que l'article 55 de la loi de finances pour 2023 supprime la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises due par les entreprises (CVAE) sur deux ans (2023 et 2024). En contrepartie, les collectivités locales se voient affecter, à compter de 2023, une fraction de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) permettant à la fois une compensation pérenne de la perte de CVAE à l'euro près, ainsi qu'une compensation dynamique liée à la TVA nette collectée sur le territoire national.

IV. CHARGES DE PERSONNEL

Au 01/01/2024, 126 personnes travaillaient pour la ville de Wissembourg ce qui représente en équivalent temps plein un nombre théorique de 114,43 personnes.

Le budget prévisionnel des dépenses de personnel s'élève à 5 140 000 € pour l'exercice 2024. Il représente près de 48 % des dépenses réelles prévisionnelles de fonctionnement de l'exercice 2024.

Ces dépenses sont en hausse de 190 000 € par rapport à celles budgétisées en 2023 ce qui représente une hausse de 3,84 %.

Cette hausse s'explique notamment par les principales variations prévisionnelles suivantes :

- Evolution de carrières (avancement de grades et échelons) :	+ 50 000 €
- Départs (PVD, Communication et animations, NEF, police, DGS) :	- 227 000 €
- Recrutements et intégration (DGS, PVD, animations, éducateur sportif, DST, Police, centre technique) :	+ 393 000 €
- Renforts temporaires (CTM, secrétariat, juridique, animations, ...) :	- 43 000 €
- Postes non réinscrits (alternants – apprentis) :	- 28 000 €
- Impact des recrutements N-1 sur une année pleine 2024 :	+ 46 000 €

V. L'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL

En incluant l'excédent reporté de l'exercice précédent, l'autofinancement brut prévisionnel global dégagé en 2024 pour financer les dépenses d'investissement est de 1 820 000 €. Il est en baisse de près de 7,33 % par rapport à celui de 2023 (- 144 000 €).

Cette baisse est principalement due à une hausse de l'excédent reporté de l'exercice précédent (+ 130 000 €) conjuguée à une baisse de l'autofinancement brut dégagé sur l'exercice 2024 (- 274 000 €).

L'autofinancement brut prévisionnel dégagé sur 2024 (hors excédent reporté) se monte à près de 1 140 000 €.

Compte tenu du remboursement de près de 856 000 € d'emprunts à long terme sur l'exercice 2024, l'autofinancement net prévisionnel dégagé sur 2024 (hors excédent reporté) se monte à 284 000 € soit 36,87 € / hab.

Cet autofinancement net est en hausse de 10 000 € par rapport à celui prévu en 2023.

L'autofinancement net prévisionnel global disponible dégagé sur 2024 pour financer les investissements se monte à 964 000 € en incluant l'excédent reporté de l'exercice précédent.

VI. SECTION D'INVESTISSEMENT

La liste des investissements envisagés en 2024 est détaillée dans la synthèse des budgets 2024.

Voici le tableau synthétique retraçant la structure des dépenses et recettes prévisionnelles d'investissement pour l'exercice 2024 :

Dépenses		Recettes	
Solde d'investissement reporté	642 060.77 €	Virement section de fonctionnement	1 140 000.00 €
Remboursement emprunts à long terme	856 000.00 €	FCTVA (investissements 2023)	265 000.00 €
Remboursement emprunt à court terme	300 000.00 €	Mise en réserves (couverture solde + crédits reportés)	1 188 000.00 €
TOTAL	1 798 060.77 €	Taxe d'aménagement	43 000.00 €
		Subventions (ETAT, REGION, CEA,...)	868 000.00 €
Travaux bâtiments	1 050 000.00 €	Autres recettes	8 000.00 €
Travaux voirie	1 176 000.00 €	Emprunt à long terme	1 850 000.00 €
Autres travaux	1 564 000.00 €	Emprunt à court terme	750 000.00 €
Autres dépenses	1 391 939.23 €	Vente d'immobilisations	188 000.00 €
Charges (écritures d'ordre)	120 000.00 €	Produits (écriture d'ordre)	800 000.00 €
TOTAL GENERAL	7 100 000.00 €	TOTAL GENERAL	7 100 000.00 €

Par rapport au budget primitif 2023, les dépenses prévisionnelles d'équipement sont passées de 3 353 000 € en 2023 à près de 5 174 000 € en 2024 soit une hausse de près de 54 %.

Le montant de ces dépenses prévisionnelles d'équipement pour 2024 soit près 5 174 000 € démontre bien que la ville de Wissembourg continue à investir sur son territoire.

Les principaux investissements en montant à retenir sont les suivants :

- Travaux centre technique (chauffage + panneaux photov. + fenêtres + vestiaires)	160 000 €
- Travaux réhabilitation du foyer avicole (Maison des Jeunes)	100 000 €
- Dépenses maîtrise d'œuvre patrimoine (églises + Remparts)	240 000 €
- Travaux voirie traversée Altenstadt 3°TR (voirie + réseaux)	850 000 €
- Frais d'études pôle multimodal Gare (maîtrise d'œuvre + divers)	100 000 €
- Travaux réaménagement voirie secteur centre-ville	120 000 €
- Travaux extension voirie	180 000 €
- Travaux éclairage public (passage aux LED)	530 000 €
- Travaux Pont fossé des Tilleuls	120 000 €
- Travaux site camping-car	440 000 €
- Achat terrain (pôle multimodal Gare)	160 000 €
- Achat tractopelle	110 000 €

Pour financer ces dépenses prévisionnelles d'équipement, la ville pourra notamment compter sur son autofinancement net global de 964 000 €, sur la mise en réserves de 1 188 000 €, sur les subventions d'investissement (868 000 €), sur les recettes de la taxe d'aménagement (43 000 €) et sur les cessions immobilières (188 000 €).

Pour équilibrer le budget 2024, la ville a prévu 1 850 000 € d'emprunts à long terme et 750 000 € d'emprunts à court terme (pour le préfinancement du FCTVA).

VII. CREDITS D'INVESTISSEMENT PLURI-ANNUELS

Dans le cadre de ce budget 2024, plusieurs dépenses d'équipement ont été et seront traitées sous la forme d'autorisations de programme (AP) et de crédits de paiements (CP). Voici les opérations concernées :

Durée	Intitulé	Montant AP (TTC) en €	Montant des CP (TTC) en €				
			2022	2023	2024	2025	2026
4 ans	Installation luminaires LED - éclairage public	832 000 €	50 000 €	2 000 €	530 000 €	250 000 €	0 €
2 ans	Achat tractopelle	120 000 €	0 €	0 €	110 000 €	10 000 €	0 €
2 ans	Travaux voirie - traversée Altenstadt 3°TR	860 000 €	0 €	10 000 €	850 000 €	0 €	0 €
3 ans	Maîtrise d'œuvre patrimoine	340 000 €	0 €	0 €	240 000 €	50 000 €	50 000 €
2 ans	Travaux réhabilitation foyer avicole (Maison des Jeunes)	600 000 €	0 €	0 €	100 000 €	400 000 €	100 000 €

VIII. ENDETTEMENT

L'endettement global au 01/01/2024 du budget principal s'élève à 7 744 708,95 € réparti comme suit :

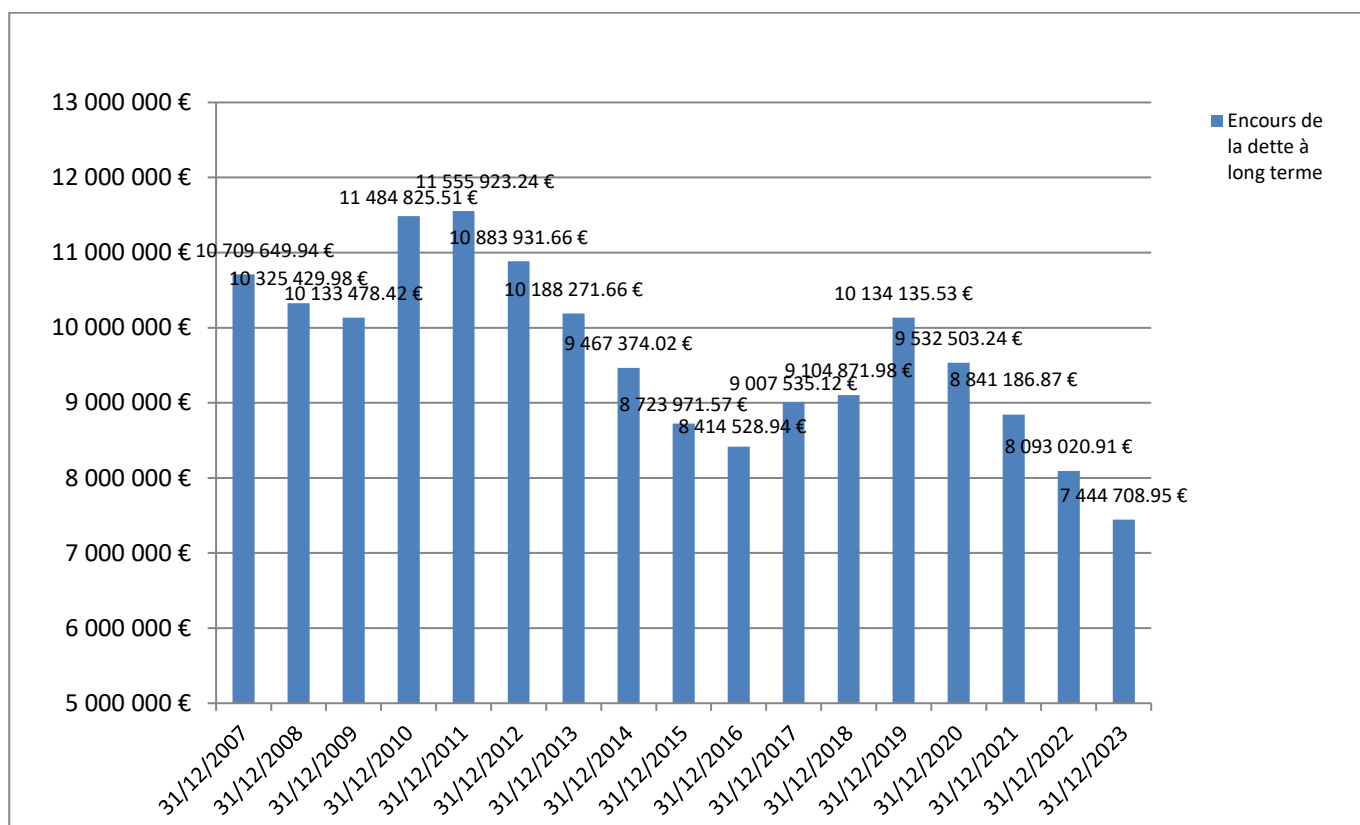
- **7 444 708,95 € d'emprunts à long terme soit 966,59 € / hab.**
- **300 000,00 € d'emprunt à court terme**

Le détail des lignes d'emprunts en cours au 01/01/2024 figure dans la synthèse du budget primitif 2024 jointe en annexe.

1. Evolution rétrospective de la dette de la ville

Voici l'évolution de la dette de la ville du 31/12/2007 au 31/12/2023 :

- à long terme



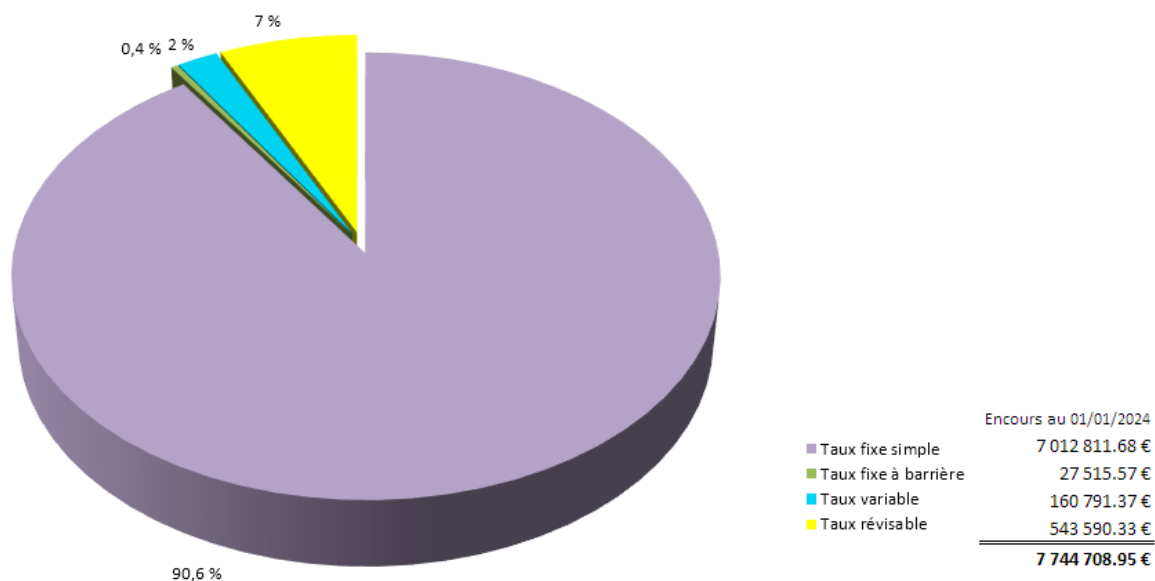
- à court terme

31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014
0 €	0 €	0 €	1 200 000 €	1 280 000 €	1 070 000 €	650 000 €	600 000 €

31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023
0 €	220 000 €	750 000 €	470 000 €	850 000 €	340 000 €	320 000 €	250 000 €	300 000 €

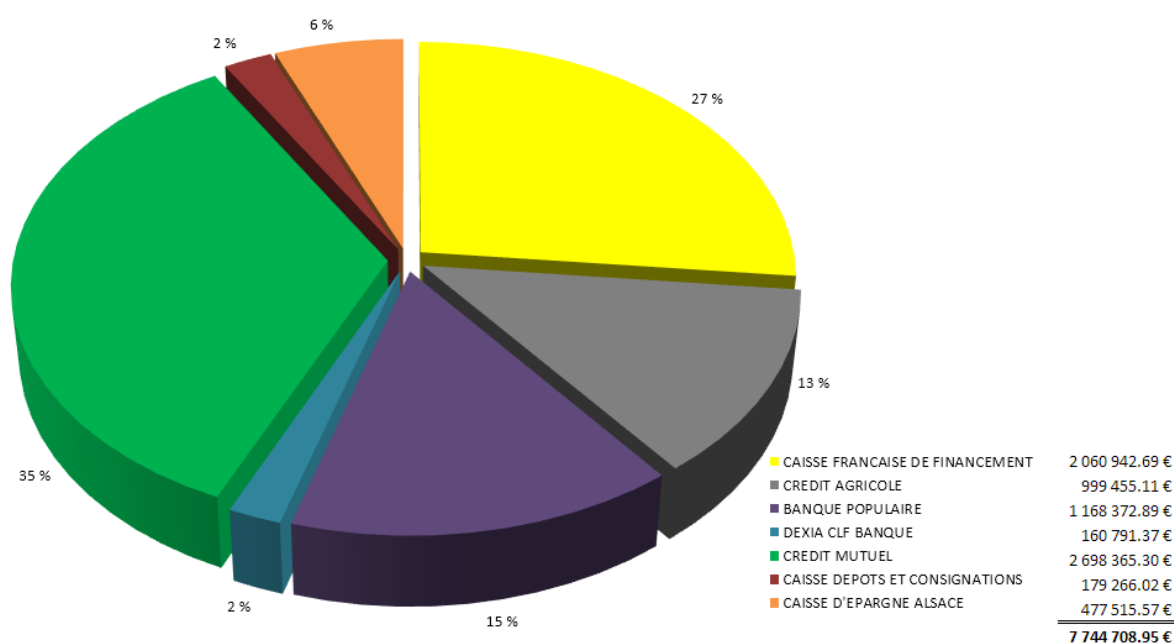
2. Structure de la dette et répartition par prêteur au 01/01/2024

a. Structure de la dette au 01/01/2024



On peut constater que près de 91 % de l'encours est à taux fixe, 7 % en taux révisable et 2 % en taux variable.

b. Répartition de la dette par prêteurs au 01/01/2024



On peut constater que près de 35 % de l'encours total est détenu par la banque du Crédit Mutuel, 27 % par la Caisse Française de Financement Local, 15 % par la Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne, 13 % par la banque du Crédit Agricole et 10 % par d'autres banques.

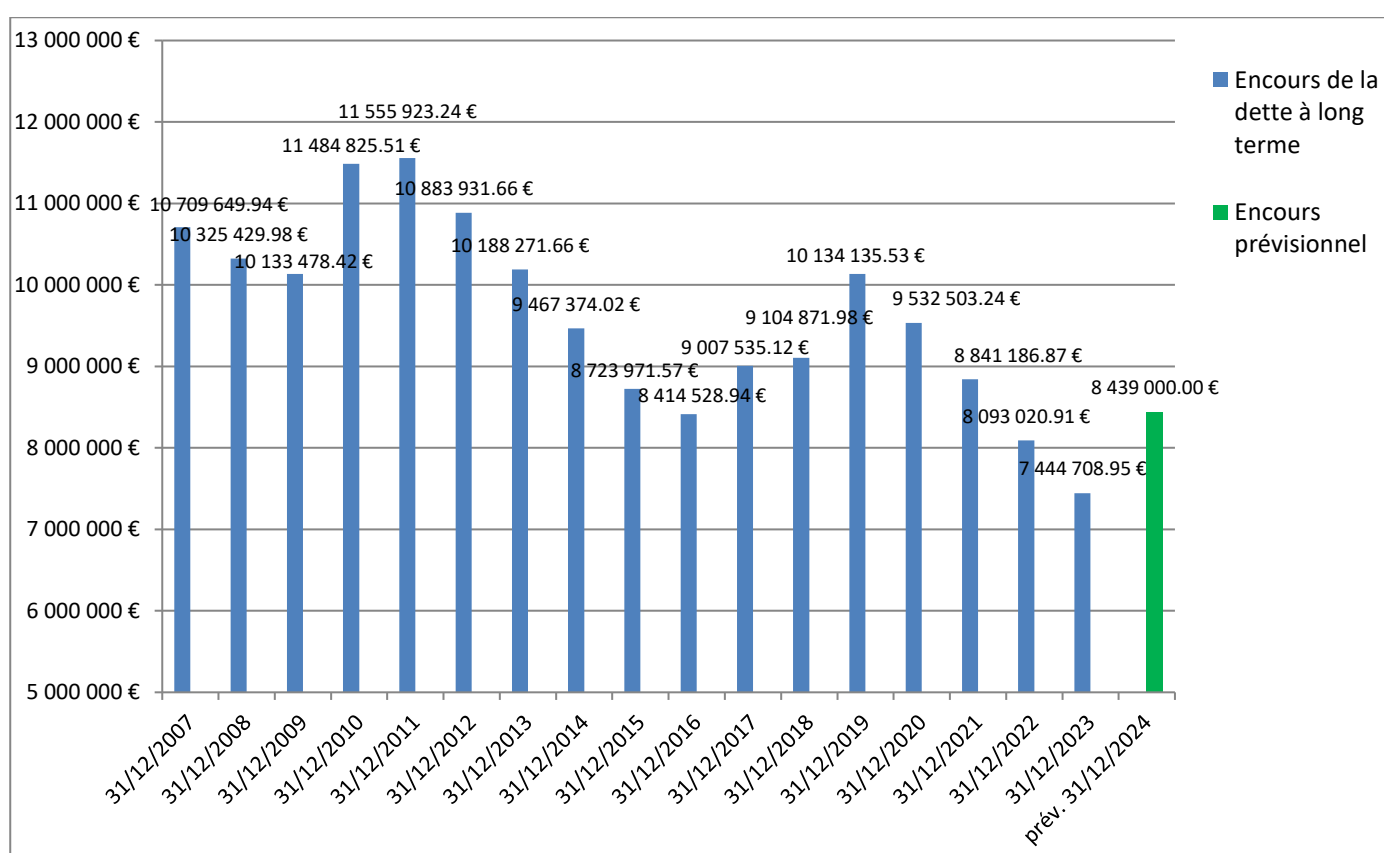
3. Éléments prospectifs au niveau de la dette de la ville

Il est prévu de rembourser en 2024 près de 856 000 € de capital pour les prêts à long terme, 300 000 € de capital d'un prêt à court terme et près de 156 000 € d'intérêts sur ces prêts.

En prévoyant sur l'exercice 2024 la réalisation d'un emprunt à long terme de 1 850 000 € et compte tenu du remboursement en capital de 856 000 € prévu pour les emprunts à long terme sur l'exercice 2024, la dette à long terme augmenterait de 994 000 € entre 2023 et 2024 pour atteindre un niveau prévisionnel maximal d'environ 8 439 000 € au 31/12/2024 pour les emprunts à long terme.

Voici un graphique récapitulatif prévisionnel pour l'exercice 2024 :

- **à long terme**



- **à court terme**

31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015
0 €	0 €	0 €	1 200 000 €	1 280 000 €	1 070 000 €	650 000 €	600 000 €	0 €

31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024
220 000 €	750 000 €	470 000 €	850 000 €	340 000 €	320 000 €	250 000 €	300 000 €	750 000 €

4. Capacité de désendettement

Au 01/01/2024, l'encours de la dette à long terme s'élève à 7 444 708,95 €.

Compte tenu de la hausse prévisionnelle de la dette à long terme en 2024 (+ 994 000 €) et de l'autofinancement prévisionnel brut dégagé sur l'exercice 2024 (1 140 000 €), le nombre d'années nécessaire au remboursement de la dette à long terme au 31/12/2024 devrait se situer à près 7,4 années en terme de prévisions.

IX. BUDGETS CONSOLIDES

Voici un tableau récapitulatif consolidant le budget principal et les différents budgets annexes de l'exercice 2024 :

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	16 670 000 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	16 670 000 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	10 137 000 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	10 137 000 €
TOTAL DEPENSES	26 807 000 €
TOTAL RECETTES	26 807 000 €

BUDGET EAU

Tous les éléments financiers présentés ci-dessous sont globalement conformes aux orientations budgétaires.

I. SECTION D'EXPLOITATION

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	420 000.00 €	Excédent antérieur reporté	136 363.22 €
Reversement redev. modernisation réseau	97 000.00 €	Recettes courantes	1 202 636.78 €
Reversement redevance prélèvement eau	28 000.00 €	Total recettes réelles	1 339 000.00 €
Reversement redev. pollution domestique	145 000.00 €	Produits (écritures d'ordre) (2)	21 000.00 €
Dépenses de personnel	75 000.00 €		
Autres dépenses de gestion courante	4 000.00 €		
Dépenses financières	46 000.00 €		
Dépenses exceptionnelles	9 700.00 €		
Dotation aux provisions	300.00 €		
Dépenses imprévues	5 000.00 €		
Total dépenses réelles	830 000.00 €		
Charges (écritures d'ordre) (1)	300 000.00 €		
Virement à la section d'investissement	230 000.00 €		

TOTAL 1 360 000.00 €

TOTAL 1 360 000.00 €

(1) amortissements des immobilisations

(2) quote-part des subventions d'inv. virées au compte de résultat

Les dépenses réelles prévisionnelles d'exploitation s'élèvent à 830 000 € pour l'exercice 2024. Elles sont globalement en hausse de 129 000 € (+ 18,4 %) par rapport à celles budgétisées en 2023.

Cette hausse s'explique essentiellement par **une hausse des dépenses courantes de 67 000 €** (liée notamment à une augmentation des travaux de branchement de 41 000 €, une augmentation des achats d'eau de 15 000 € et une augmentation des dépenses d'énergie de 12 000 €), **une hausse des dépenses financières de 40 000 €** (lié aux emprunts réalisés en 2023), **une hausse des dépenses de personnel de 10 000 €** et **une augmentation des atténuations de produits de 10 000 €** (liée aux reversements à effectuer à l'Agence de l'eau pour les différentes redevances).

Les recettes réelles prévisionnelles d'exploitation (hors excédent reporté) s'élèvent à 1 202 636,78 € pour l'exercice 2024. Elles sont globalement en hausse de près de 272 964 € (+ 29,4 %) par rapport à celles budgétisées en 2023.

Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation des tarifs votés lors du conseil municipal du 22/09/2023 (+ 0,47 € HT/m3 et + 16,80 € HT/an de location de compteur) ainsi que par l'augmentation des recettes liées aux différents branchement à réaliser en 2024 (+ 40 000 €).

II. SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	Montant (*)	Recettes	Montant (*)
Remboursement emprunts	58 000.00 €	Solde d'investissement reporté	115 864.79 €
Travaux		Virement de la section d'exploitation	230 000.00 €
- extension réseau + conformité	130 000.00 €	Subventions d'équipement	32 135.21 €
- réseau Rue de la Paix	280 000.00 €	Emprunt	172 000.00 €
- sécurisation aliment.eau potable de Weiler(solde)	60 000.00 €	Produits (écritures d'ordre) (1)	300 000.00 €
- réseau Rue des Vignes	60 000.00 €		
- réseau Rue des Roseaux	27 000.00 €		
- forages	70 000.00 €		
- Réservoir bas	35 000.00 €		
- réseau transfrontalier (solde)	18 000.00 €		
- réseau Weiler/Wissembourg	10 000.00 €		
- réservoir maison forestière Scherhol	20 000.00 €		
TOTAL TRAVAUX	710 000.00 €		
Achat compteurs d'eau (télérelevé)	32 000.00 €		
Avances sur travaux réseau Rue de la Paix	20 000.00 €		
Dépenses imprévues	9 000.00 €		
Charges (écritures d'ordre) (2)	21 000.00 €		
TOTAL	850 000.00 €	TOTAL	850 000.00 €

(*) y compris 96 000 € de crédits reportés en dépenses et 17 000 € en recettes

(1) amortissements des immobilisations

(2) quote-part des subventions d'inv. virées au compte de résultat

Les dépenses prévisionnelles d'équipement s'élèvent à 762 000 € pour l'exercice 2024. Ces dépenses restent très élevées. En effet, d'importants travaux sont notamment prévus en 2024 sur le réseau Rue de la Paix pour un montant total 300 000 €.

Ces dépenses sont intégralement financées par l'autofinancement total 2024 dégagé de la section d'exploitation (509 000 €), l'excédent d'investissement reporté (116 000 €), des subventions d'équipement pour 32 000 € et un emprunt prévisionnel à long terme de 172 000 €.

III. AUTOFINANCEMENT

L'autofinancement brut prévisionnel dégagé sur l'exercice 2024 s'élève à près de 373 000 € (hors excédent reporté). Cet autofinancement brut est en forte hausse de 144 000 € (+ 62,9 %) par rapport à celui budgétisé en 2023. En intégrant l'excédent reporté, cet autofinancement prévisionnel 2024 s'élève à 509 000 €.

L'autofinancement net prévisionnel dégagé sur l'exercice 2024 s'élève à 315 000 €. Il est en forte augmentation de 105 000 € (+ 50 %) par rapport à celui budgétisé en 2023.

IV. ENDETTEMENT

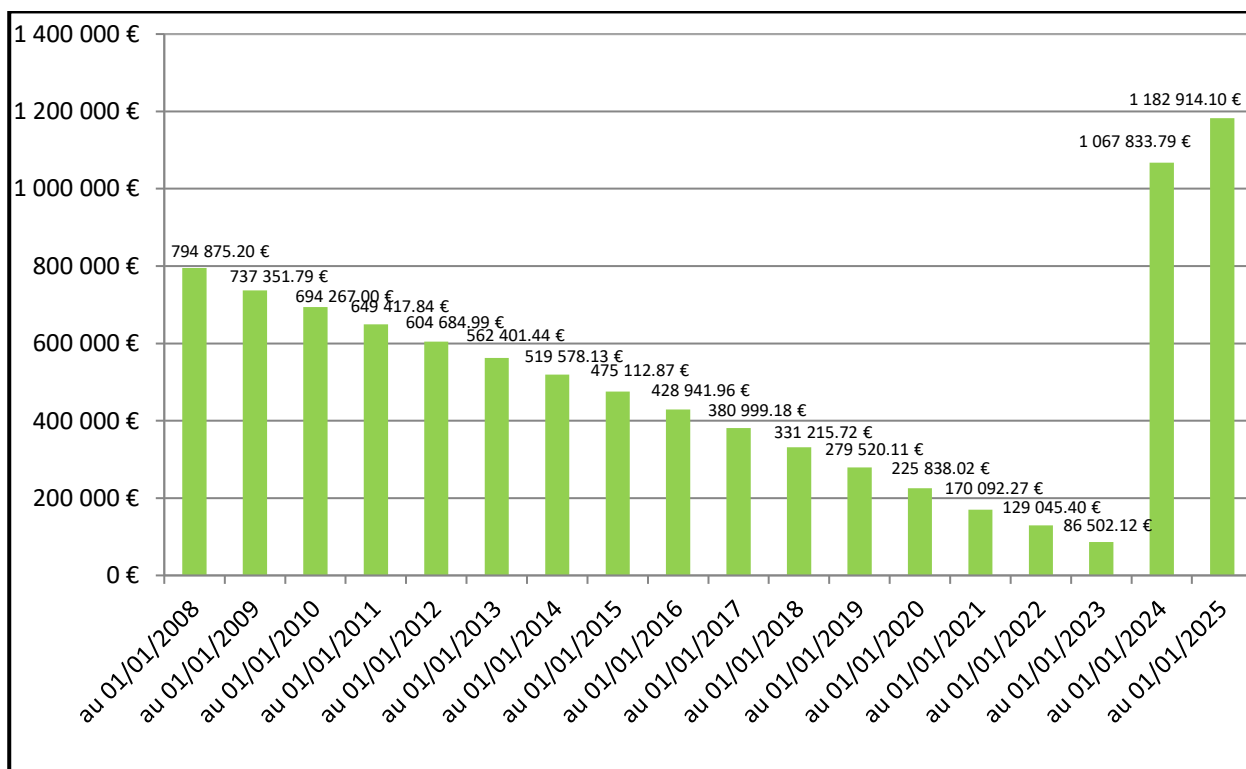
- prévision de remboursement des emprunts 2024 :
 - capital 56 919,69 €
 - intérêts 42 971,43 €
 - TOTAL 99 891,12 €

Un emprunt à long terme de 172 000 € est à prévoir sur l'exercice 2024.

L'encours de la dette du budget EAU s'élève au 01/01/2024 à 1 067 833,79 € (soit 138,64 € / hab.).

L'intégralité de l'encours de cette dette est à taux fixe. Le détail de ces emprunts en cours est présenté dans la synthèse du budget.

Voici un graphique retraçant l'évolution de la dette du 01/01/2008 au 01/01/2025 :



L'encours prévisionnel de la dette au 01/01/2025 s'élèvera à 1 182 914,10 € (soit 153,58 € / hab.) ce qui représente une hausse de 14,94 € / hab. par rapport au 01/01/2024 (+115 080 €).

Si la commune de Wissembourg décidait d'affecter l'intégralité de l'autofinancement brut prévisionnel dégagé sur l'exercice 2024 au remboursement de la dette au 01/01/2025, il faudrait 3,17 années pour rembourser l'intégralité de la dette.

BUDGET LA NEF – GESTION DES SPECTACLES

Tous les éléments financiers présentés ci-dessous sont strictement conformes aux orientations budgétaires.

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes (A)	350 000.00 €	Excédent antérieur reporté	65 454.52 €
Dépenses de personnel	190 000.00 €	Recettes des services (B)	76 000.00 €
Autres dépenses de gestion courante	100.00 €	Dotations et participations	379 000.00 €
Dépenses spécifiques	1 900.00 €	Autres recettes de gestion courante	21 545.48 €
Total dépenses réelles	542 000.00 €	Total recettes réelles	542 000.00 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)(1)	18 000.00 €	Produits (écritures d'ordre entre sections) (2)	18 000.00 €

TOTAL 560 000.00 €

TOTAL 560 000.00 €

(A) Dont notamment achats de spectacles

(B) Recettes billetterie

(1) Dotations aux amortissements

(2) Quote-part des subventions d'investissement virées au compte de résultat

Les dépenses réelles prévisionnelles de fonctionnement s'élèvent à 542 000 € sur l'exercice 2024. Ces dépenses sont en hausse de 36 000 € (+ 7,1 %) par rapport à celles budgétisées en 2023.

Cette hausse s'explique principalement par une hausse prévisionnelle des dépenses courantes de 35 000 €, une hausse prévisionnelle des dépenses de personnel de 5 000 € conjuguée à la suppression de l'enveloppe des dépenses imprévues (- 4 000 €).

Voici les principales variations des dépenses courantes :

Dépenses énergie - électricité/gaz	+ 10 000 €	Réajustement par rapport aux réalisations 2023
Locations mobilières	+ 3 000 €	Location matériel complémentaire + augmentation du nombre de séances de cinéma
Entretien bâtiments	+ 19 000 €	Réparation électriques, contrôles réglementaires

Entretien autres biens mobiliers	+ 5 000 €	Réparation barres supports d'équipement porteuse
Achat prestations de services	- 1 000 €	Diminution prévisionnelle des coûts des prestations de services des différents spectacles prévus en 2024

Voici les principales variations des dépenses de personnel :

Personnel affecté par la commune de rattachement	+ 5 000 €	Ajustement par rapport aux réalisations 2023
--	-----------	--

Les recettes réelles prévisionnelles de fonctionnement s'élèvent à près de 477 000 € sur l'exercice 2024. Ces recettes sont en légère baisse de près de 2 000 € (- 0,48 %) par rapport à celles budgétisées en 2023.

Cette baisse s'explique essentiellement par une baisse prévisionnelle des dotations et participations de 14 000 € (**dont notamment une baisse de 10 000 € de la subvention d'équilibre versée par le budget principal**) conjuguée à une hausse prévisionnelle des recettes de services de 6 000 € (liée aux recettes de la billetterie) et à une hausse prévisionnelle des recettes de location de 6 000 €.

Comme évoqué ci-dessus, la ville prévoit de verser une subvention de fonctionnement d'équilibre de 290 000 € pour l'exercice 2024.

II. SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Travaux de sécurité électrique	4 000.00 €	Subvention d'équipement VILLE	70 000.00 €
Travaux portes	12 000.00 €	Produits (écritures d'ordre) (1)	18 000.00 €
Travaux sol des loges	8 000.00 €		
Achat copieur	4 000.00 €		
Achat nouvelles serrures + clés	10 000.00 €		
Achat nouvelle console lumière	4 000.00 €		
Achat micros	1 000.00 €		
Achat projecteurs LED	27 000.00 €		
Charges (écritures d'ordre) (2)	18 000.00 €		
TOTAL	88 000.00 €	TOTAL	88 000.00 €

(1) amortissements des immobilisations

(2) quote-part des subventions d'inv. virées au compte de résultat

Les dépenses prévisionnelles réelles d'équipement s'élèvent à 70 000 € pour l'exercice 2024. Ces dépenses sont en hausse de 20 000 € (+ 40 %) par rapport à celles budgétisées en 2023.

Ces dépenses sont intégralement financées par une subvention d'équipement de 70 000 € versée par la ville (via le budget principal).

BUDGET LOTISSEMENT GUMBERLE

Les éléments financiers présentés ci-dessous sont strictement conformes aux orientations budgétaires.

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses hono+travaux	94 814.12 €	Solde de fonctionnement reporté	22 023.74 €
Dépenses financières	6 000.00 €	Vente de terrains	166 500.00 €
Charges (écritures d'ordre section à section) (2)	125 185.88 €	Subvention d'équilibre VILLE	37 476.26 €
Charges (écritures d'ordre intérieur section) (3)	6 000.00 €	Produits (écritures d'ordre intérieur section) (3)	6 000.00 €
TOTAL		TOTAL	
232 000.00 €		232 000.00 €	

(2) constatation de la variation du stock des biens en début d'année

(3) intégration des charges financières

Les dépenses réelles prévisionnelles de fonctionnement s'élèvent à 100 814,12 € pour l'exercice 2024.

Ces dépenses sont principalement composées de travaux de viabilisation au niveau de la voirie pour 48 000 €, au niveau des réseaux secs pour 40 000 €, d'honoraires de maîtrise d'œuvre et frais de personnel pour 6 814,12 € et de frais financiers pour 6 000 €.

Pour équilibrer financièrement ce budget sur l'exercice 2024, il est prévu de vendre le dernier terrain pour 166 500 €. Ce budget annexe pourra également compter sur un excédent reporté global 2023 de près de 26 838 € et sur une subvention d'équilibre versée par le principal de près de 37 476 €.

Toutes les autres dépenses et recettes d'ordre sont des écritures comptables de variation de stocks (2) et d'intégration de charges financières (3).

II. SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Remboursement emprunt	130 000.00 €	Solde d'investissement reporté	4 814.12 €
		Produits (écritures d'ordre section à section) (2)	125 185.88 €
TOTAL		TOTAL	
130 000.00 €		130 000.00 €	

(2) constatation de la variation du stock des biens en début d'année

La seule dépense réelle d'investissement prévue au budget 2024 est un remboursement en capital du prêt-relais de 130 000 €.

Toutes les autres dépenses et recettes d'ordre sont des écritures comptables de variation de stocks (2).

III. ENDETTEMENT

L'encours au 01/01/2024 du prêt-relais se monte à 130 000 €.

Le remboursement en capital de 130 000 € prévu en 2024 soldera définitivement ce prêt-relais.

BUDGET LOTISSEMENT DES QUATRE VENTS

Les éléments financiers présentés ci-dessous sont globalement conformes aux orientations budgétaires.

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses honoraires	7 000.00 €	Solde de fonctionnement reporté	129 162.35 €
Dépenses financières	14 000.00 €	Autres participations	837.65 €
Charges (écritures d'ordre intérieur section) (2)	14 000.00 €	Produits (écritures d'ordre section à section) (3)	658 000.00 €
Charges (écritures d'ordre section à section) (1)	767 000.00 €	Produits (écritures d'ordre intérieur section) (2)	14 000.00 €
TOTAL 802 000.00 €		TOTAL 802 000.00 €	

(1) + (3) constatation de la variation du stock des biens en fin d'année

(2) intégration des charges financières

Les dépenses réelles prévisionnelles de fonctionnement s'élèvent à 21 000 € pour l'exercice 2024.

Ces dépenses sont principalement composées de frais de personnel et de frais de géomètre pour 7 000 € et de frais financiers (intérêts de la dette) pour 14 000 €.

Aucune recette réelle prévisionnelle n'est attendue sur cet exercice.

Toutes les autres dépenses et recettes d'ordre sont des écritures comptables de variation de stocks (1) + (3) et d'intégration de charges financières (2).

II. SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	144 431.84 €	Emprunt-relais	36 000.00 €
Remboursement emprunt	568.16 €	Produits (écritures d'ordre section à section) (1)	767 000.00 €
Charges (écritures d'ordre section à section) (3)	658 000.00 €		
TOTAL 803 000.00 €		TOTAL 803 000.00 €	

(1) + (3) constatation de la variation du stock des biens en fin d'année

Aucune dépense réelle prévisionnelle d'investissement n'est envisagée à ce jour sur l'exercice 2024.

La seule recette réelle prévisionnelle d'investissement prévue en 2024 est la mise en place d'un nouveau prêt-relais de 36 000 € fin 2024.

III. ENDETTEMENT

L'encours au 01/01/2024 du prêt-relais s'élève à 465 000 €.

Compte tenu de la mise en place d'un prêt-relais complémentaire de 36 000 € en 2024, l'encours prévisionnel des prêts-relais au 31/12/2024 se monterait au total à 501 000 €.

BUDGET QUARTIER STEINBAECHEL

Les éléments financiers présentés ci-dessous sont globalement conformes aux orientations budgétaires.

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses honoraires+études	67 000.00 €	Solde de fonctionnement reporté	9 030.00 €
Dépenses financières	40 000.00 €	Participation autres organismes	970.00 €
Charges (écritures d'ordre section à section) (2)	969 000.00 €	Produits (écritures d'ordre section à section) (1)	1 066 000.00 €
Charges (écritures d'ordre intérieur section) (3)	40 000.00 €	Produits (écritures d'ordre intérieur section) (3)	40 000.00 €
TOTAL 1 116 000.00 €		TOTAL 1 116 000.00 €	

(1)+(2) constatation de la variation du stock des biens en fin d'année

(3) intégration des charges financières

Les dépenses réelles prévisionnelles de fonctionnement s'élèvent à 107 000 € pour l'exercice 2024.

Ces dépenses sont exclusivement composées par des frais d'études liés à l'urbanisation du secteur Steinbaechel (signées avec l'ATIP) pour 18 000 €, des frais liés à un diagnostic faune/flore pour 44 000 €, des frais de personnel pour 5 000 € et des dépenses financières (intérêts de la dette) pour 40 000 €.

Il n'y a pas de recette réelle prévisionnelle de fonctionnement attendue pour l'exercice 2024 (pas de vente prévue à ce jour).

Toutes les autres dépenses et recettes d'ordre sont des écritures comptables de variation de stocks (1) + (2) et d'intégration de charges financières (3).

II. SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Remboursement emprunt-relais	100 000.00 €	Solde d'investissement reporté	31 698.78 €
Charges (écritures d'ordre section à section) (1)	1 066 000.00 €	Emprunt-relais	165 301.22 €
		Produits (écritures d'ordre section à section) (2)	969 000.00 €
TOTAL 1 166 000.00 €		TOTAL 1 166 000.00 €	

(1)+(2) constatation de la variation du stock des biens en fin d'année

La seule dépense réelle prévisionnelle d'investissement en 2024 sera le remboursement du prêt-relais pour 100 000 €. Ce prêt-relais arrive à échéance fin 2024.

Il faudra également prévoir en 2024 en recette d'investissement un prêt-relais complémentaire de près de 165 000 € pour équilibrer financièrement ce budget.

En effet, ce nouveau prêt-relais permettra de rembourser le prêt-relais de 100 000 € arrivé à échéance fin 2024 et de financer en grande partie les dépenses de 107 000 € énumérées ci-dessus.

Toutes les autres dépenses et recettes d'ordre sont des écritures comptables de variation de stocks (1) + (2).

III. ENDETTEMENT

L'encours au 01/01/2024 des prêt-relais se monte à 990 000 €.

Sachant qu'il est prévu sur l'exercice 2024 de rembourser un prêt-relais pour 100 000 € et la mise en place d'un nouveau prêt-relais de 165 000 €, l'encours prévisionnel des prêts-relais devrait s'élever à 1 055 000 € au 31/12/2024.